

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Première Bac Pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés

Type d'entreprises conseillées :

- Services après vente multimédia et électroménager
- Entreprises d'énergie renouvelable
- Entreprises d'alarme et domotique
- Entreprises de réseau informatique
- Entreprises industrielles ayant un service technique
- Hôpitaux
- Entreprises de production de biens de consommation
- Entreprises agroalimentaires
- Entreprises de production et distribution électrique (EDF-RTE...)

Missions à réaliser en entreprise :

Principalement des travaux d'ordre électriques liés aux domaines :

- Réalisation (implantation, câblage ...)
- Mise en service (essais, réglages ...)
- Maintenance (remise en état, détection d'anomalies ...)

Date de stages PREMIERE MELEC :

Du 27/11/2023 au 22/12/2023
Du 10/06/2024 au 05/07/2024